

5. COMMENT LIRE UNE FICHE MÉTIER ?



MÉTIER

L'intitulé du métier découle des activités et des compétences requises et n'est pas rattaché à un statut. Il s'agit de l'appellation la plus souvent utilisée, notamment en matière de recrutement sur le métier.

AUTRES APPELLATIONS COURANTES : Appellations que l'on trouve parfois dans certains établissements ou que l'on peut trouver dans d'autres secteurs d'activité.

DÉFINITION

- Résumé synthétique de l'ensemble des activités du métier.

SPÉCIFICITÉS DANS LE MÉTIER

- Domaine d'activité et de compétence spécifique qui ne change pas l'appartenance au métier, mais qui nécessite un apprentissage terrain et des formations professionnelles courtes d'adaptation.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Activités (et non responsabilités) significatives du métier et « consommatrices de temps ».

RELATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS FRÉQUENTES

- Ne sont pas comprises les relations hiérarchiques ou avec l'équipe qui sont naturelles et communes à tous les métiers.

SAVOIR-FAIRE REQUIS

- Recensement des savoir-faire déduits des activités et signifiant « être capable de ... », toujours sujets à évaluation et à apprentissage.

Regroupement d'un ensemble de familles de métiers ayant une plus grande proximité d'activités et de compétences dans ce domaine que dans un autre.

➤ CONNAISSANCES ASSOCIÉES

- Connaissances nécessaires à la mise en œuvre des savoir-faire. Chaque connaissance se réfère à une discipline, elle-même rattachée à un domaine. La codification de 1 à 3 correspond au temps d'apprentissage.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE DU MÉTIER

- Conditions particulières et contraignantes d'exercice du métier : fréquence de déplacement, environnement bruyant, astreintes...

PRÉREQUIS INDISPENSABLES POUR L'EXERCER

- Diplômes et/ou formations spécifiques et obligatoires pour accéder au métier.

EXPÉRIENCE CONSEILLÉE POUR L'EXERCER

- Expérience souhaitable, préalable dans ce métier ou un autre métier.

PASSERELLES ET ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES VERS D'AUTRES MÉTIERS

Passerelles courtes

- Temps de passage inférieur à 18 mois avec formation d'adaptation ou de qualification.

Passerelles longues

- Temps de passage supérieur à 18 mois avec un transfert de compétence approfondi et un cœur de métier plus éloigné nécessitant un temps d'apprentissage plus long.

CORRESPONDANCES STATUTAIRES ÉVENTUELLES

- Correspondances possibles et indicatives avec les corps et grades des statuts particuliers de la fonction publique hospitalière.

TENDANCES D'ÉVOLUTION DU MÉTIER

- Facteurs clés d'évolution à moyen ou long terme, le plus souvent d'ordre technologique, économique, social, juridique ou réglementaire, et qui sont susceptibles de modifier les activités ou les compétences du métier.

FAMILLE : Espace de compétence regroupant des métiers et permettant une évolution à long terme des salariés plus facilement dans cette famille que dans une autre.

SOUS-FAMILLE : Champ d'activités spécifiques ayant une finalité précise dans le cadre de la famille professionnelle.

CODE MÉTIER : Repérage alphanumérique des métiers.